Image not found or type unknown

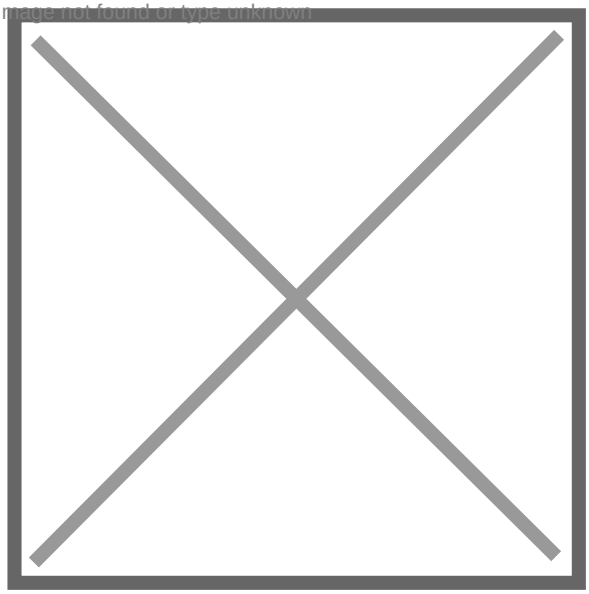

Régularisation d'état civil

Par **kamel**, le **31/01/2009** à **02:27**

je viens de me remarié depuis peu le 06/11/2009 , j'ai pris un rendez vous au consulat de france pour transcrire mon mariage , mais il met obligé de transcrire le premier d'abord (contracté en tunisie aout 2004 et divorcé décembre 2007). d'aprés ladministration le temps dattente est trés long , 6 mois pour la transcription et 1ans pour enregistrer le divorce en france (nantes), puis 6 mois pour transcrire le deusième mariage !
*je vroudrai savoir si cela est vraiment si long ?
*que puis je faire pour accélérer ou gagner qq mois au moins afin de pouvoir faire venir ma femme , laisser seul en tunisie ?
*si je dois demander les service d'un avocat ? et en quoi doit il etre spécialisé ?

merci .

Par **moulay_ahmed**, le **17/11/2012** à **09:24**

Bonjour

J'ai eu mon certificat de nationalité me déclarant Française du fait que je conserve cette nationalité par l'effet collectif attaché à la déclaration de mon père en 1963 , j'ai reconstitué mon acte de naissance et transcrit mon acte de mariage , pourrais-je transcrire les actes de naissances de mes enfants majeurs ? si oui prendriez vous cette affaire ? à combien sont vos honoraires.Merci

Par **amajuris**, le **17/11/2012** à **15:10**

bjr,
ce forum n'est pas un forum d'avocats.
si vous cherchez un avocat il vous faut un avocat spécialisé dans ce type d'affaire en vous renseignant à l'ordre des avocats du barreau de votre domicile.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés